



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 26-09-2025 /

Dossier complet le : 26-09-2025 /

N° d'enregistrement : 006243/KK P

1 Intitulé du projet

Installation de traitement de dechets non dangereux a ALKERN Loon-Plage (59)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALKERN FRANCE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

89685028600304

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

OLIVIER

Prénom(s)

GRADELLE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site Alkern de Loon-Plage est un site de fabrication d'éléments en béton (bâtiment). Historiquement le site de Loon-Plage fabriquait également des briquettes en béton, par agglomération de bauxite. Actuellement, le site d'Argenton réalise la création de briquettes en béton, en utilisant les boues d'Arcelor Mittal, le site étant autorisé pour cette activité. Afin d'optimiser les transports de matières et les émissions, il est envisagé de déplacer cette activité sur le site de Loon-Plage. Par ailleurs, il est également envisagé la production d'un autre type de briquette sur le site, qui nécessite un apport et stockage d'antracite. Ce changement de matière première n'impactera pas la ligne de production qui restera inchangée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de déplacer l'activité de fabrication de briquettes à partir des boues de filtration recues d'Arcelor sur le site ALKERN de Loon-plage. Cette activité est actuellement réalisée sur le site d'Argenton-sur-Creuse.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet n'impliquera pas de travaux. La ligne de production existante est flexible et permettra donc la fabrication des briquettes en béton sans modification du procédé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, les boues seront acheminées en vrac depuis le site d'Arcelor Mittal Dunkerque, par des camions. Sur le site d'Alkern Loon-Plage, les boues seront stockées directement en trémies couvertes pour être pesées et mélangées à un liant avant d'être pressées par vibrocompaction. La ligne de production sera approvisionnée en continu. Les briquettes ainsi moulées seront acheminées vers une salle de cure pour séchage. Les produits finis seront stockés en vrac sur une zone définie avant chargement et évacuation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Régime de déclaration selon la rubrique ICPE 2522 (déjà classée). Classement sous le régime de l'Autorisation pour la rubrique 2791 et de la déclaration pour la rubrique 4801. Dossier d'Autorisation Environnemental

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume de boues traitées par jour Nombre de camions arrivant sur site par jour (pas de modification sur le nombre) Quantité de stockage d'antracite	(330, tonnes/j) (10 a 15, camions/j) (475, tonnes)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Dunkerque

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site n'est pas localise en montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas dans une zone couverte par un arrete de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le site est localise sur la commune de Loon-Plage situee sur la cote d'Opale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site n'est pas localise dans un parc national, un parc naturel marin, une reserve naturelle (nationale ou regionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel regional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Loon-Plage est couverte par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (2024-2029) de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD). Le site ALKERN se situe en limite de la zone à enjeux n°5 mais n'est pas compris dedans.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon. Le site inscrit au patrimoine mondial le plus proche est le "Beffroi de Gravelines" situé à 7.6km à l'ouest du projet. Le projet ne se situe pas aux abords d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable. Les monuments historiques les plus proches sont la "Porte de Dunkerque-Fortifications et terrains" et
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le site est localisé au sein d'une commune du littoral de la côte d'Opale et il se situe dans une zone humide effective (plaine maritime flamande). En revanche, la zone du projet est déjà artificialisée et aucune artificialisation supplémentaire du site ne sera nécessaire dans le cadre du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Un PPRT a été mis en place sur la commune de Loon-Plage pour la société RYSEN ALCOOLS dont le périmètre du PPRT se situe à 190m du site ALKERN. La commune Loon-Plage est couverte par un PPRN
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRN Inondation de Loon-Plage a été approuvé le 13 février 2001. Le PPRT de RYSEN ALCOOLS a été prescrit le 7 janvier 2009
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des sols ou sites pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est le "Moulin regost" situé à 8.8 km à l'est du site

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR3102002 "Bancs des Flandres" situé à 4 km au nord du site du projet
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un site classé. Les sites classés les plus proches sont les "Dunes de Flandre Maritime" et le "Manoir Le Blauwhuys" situés respectivement à 15,5 km au nord-est et au sud-est du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le site de Alkern Loon-Plage est alimenté par un forage sur site. La consommation d'eau annuelle est d'environ 1 500m ³ . Il n'y aura pas de modification du volume prélevé au projet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La diversification de la matière première pour la fabrication des briquettes n'engendrera pas de drainage supplémentaire. L'utilisation des boues sera moins consommatrice en eau que le procédé actuel
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les boues utilisées en tant que matière première seront utilisées en intégralité pour la production de briquettes de béton. Aucun déchet de matériaux n'est à prévoir. En cas de problème technique sur la ligne de production ou d'arrêt d'acheminement de la matière première, l'approvisionnement sera suspendu. Il n'y a pas d'extension de stockage prévue sur le site
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les boues utilisées seront utilisées pour la production de briquettes. Il n'y a pas de stockage au sol en dehors des trémies couvertes
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site ALKERN Loon-Plage est alimenté par le réseau public pour la partie eau potable pour les sanitaires. En cas de perturbation sur le forage, il est possible de passer sur le réseau public pour utilisation dans le procédé
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de perturbations, dégradation ou destruction de la biodiversité existante
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est le site "Bancs des Flandres" situé à 4 km du site du projet. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur cette zone
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucun changement ne sera effectué sur le site. Les limites du site seront inchangées, et aucune nouvelle imperméabilisation n'est prévue
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site est concerné par les risques technologiques suivants : Installation Industrielles Classées (ICPE), canalisation de transport de matières dangereuses, nucléaire, pollution des sols. Le projet n'aura pas d'incidence sur ces risques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est concerné par les risques naturels suivants : Retrait-gonflement des argiles (modéré), inondation, remontée de nappe (forte), risques côtiers (submersion marine, tsunami) (risque existant sur la commune), séisme (faible), mouvement de terrain (existant sur la commune) et radon (faible). Le projet n'aura pas d'incidence sur ces risques, par rapport au
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire ne sera engendré dans le cadre de ce projet
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires compte-tenu de sa nature et de son environnement immédiat

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les matières premières sont acheminées sur le site d'ALKERN Loon-Plage par camion depuis le site d'Arcelor Mittal Dunkerque. Les camions feront des allers-retours entre le site d'ALKERN et Arcelor Mittal pour la livraison des boues et la reprise des briquettes. Dans la globalité, entre 10 et 15 camions arriveront sur site par jour
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Aucune augmentation des niveaux de bruit ne sera produite dans le cadre du projet, le procédé restant identique, et le trafic restant constant
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration supplémentaire ne sera produite dans le cadre de ce projet (pas de modification du procédé). Le procédé de vibrocompaction est par ailleurs situé sur un massif indépendant
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est en activité pendant la journée (8h-16h) et pourrait développer son activité entre 5h et 21h selon la demande. Aucune émission lumineuse significative supplémentaire ne serait présente. Le site est uniquement
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de rejet dans l'air. Les seuls rejets existants dans le cadre du projet seront de la poussière au niveau des trémies couvertes
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux de lavage utilisées pour laver les moules de fabrication (uniquement en fin de campagne) passent par un séparateur d'hydrocarbures et un deshuileur avant d'être évacuées
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux sont rejetées dans une fosse enherbée en bordure de site. Les eaux sont infiltrées dans les fosses avant d'arriver à l'exutoire. Une surveillance est réalisée avant rejet (aval du séparateur)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Il n'y aura pas d'augmentation des effluents actuels
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les boues seront utilisées dans leur intégralité pour la fabrication des briquettes. Le procédé de fabrication n'engendre pas de déchets. En effet, les éléments produits feront l'objet d'un dossier de sortie du statut de déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager, le projet n'étant pas modifié, et restant à l'intérieur du bâtiment.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Entre 2020 et 2025, 4 projets ont été approuvés dans un rayon de 2 km autour du site du projet. - Projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Loon-Plage, - Projet de démantèlement de batteries sur la commune de Dunkerque, - Projet de création d'usine de production de sels et d'oxydes de métaux par utilisation de procédés hydrometallurgiques, - Projet de création d'une zone d'aménagement concerté de la communauté urbaine de Dunkerque à Loon-Plage. Les incidences de ces projets étant susceptibles d'être cumulées concernent uniquement le trafic routier, mais qui reste négligeable dans le cas du site d'Alkern

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune incidence pertinente a ce jour

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

A ce stade, aucune mesure ou caractéristique spécifique n'a été identifiée pour le projet d'installation de traitement des boues (déchets non dangereux) sur le site de ALKERN a Loon-Plage. Les ressources en eau utilisées sur site ne seront pas modifiées par le changement de matière première (diminution de la consommation en eau). Le projet ne modifiera pas les nuisances déjà générées par l'activité actuelle, le trafic restera inchangé, bien qu'il y aura une diminution du nombre de kilomètres parcourus par les camions. Les mesures actuelles prises par la société ALKERN correspondent au projet évoqué

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments apportés et de l'absence de modification du processus sur le site, Alkern propose d'être dispensé de l'évaluation environnementale avec étude d'impact au sein de son dossier d'autorisation (étude d'incidence pour apprécier les quelques aléas et les mesures déjà présentes et/ou renforcées)

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)